GCS HÔPITAL COMMUN SUD AVEYRON
265 BOULEVARD ACHILLE SOUQUES
12100 MILLAU

GROUPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE CONSTITUÉ ENTRE
Centre Hospitalier de MILLAU
265 boulevard Achille Souques - 12100 MILLAU
et
Centre Hospitalier de ST-AFFRIQUE
88 avenue Lucien Galtier 12400 - SAINT AFFRIQUE

MARCHE PUBLIC DE SERVICE D'ASSURANCES

LOT 2 TOUS RISQUES CHANTIER

CONSTRUCTION DU NOUVEL HÔPITAL COMMUN DU SUD AVEYRON
(MILLAU – SAINT AFFRIQUE)

ACTE D'ENGAGEMENT

I. IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

Pouvoir adjudicateur

GCS HÔPITAL COMMUN SUD AVEYRON
265 BOULEVARD ACHILLE SOUQUES
12100 MILLAU

II. CARACTERISTIQUES DU MARCHE

OBJET DU MARCHE

N° LOT	INTITULE DU LOT
2	TOUS RISQUES CHANTIER

PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

La présente consultation est lancée en appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

DUREE DU MARCHE

Durée du marché :

- ✓ Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Durée des garanties :

- ✓ Pour la TRC : pendant la durée des travaux, assortie d'une garantie de maintenance-visite de 12 mois à compter de la réception et d'une prorogation automatique de 3 mois (CCTP du lot 2).

VARIANTES ET OPTIONS

- Variantes « libres » (= solutions alternatives à l'initiative du candidat avec exigences minimales)
 NEANT

- Variantes « exigées » (= solutions alternatives à l'initiative du Pouvoir adjudicateur)
 NEANT

- <u>Option</u>
 Le marché ne prévoit pas d'option.

III. PERSONNES RESPONSABLES DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DU MARCHE

Signataire du marché :	Administrateur du GCS Hôpital Commun Sud Aveyron
Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-60 et R. 2391-28 du code de la commande:	ophelie.carrat@ch-saintaffrique.fr
Ordonnateur :	Administrateur du GCS Hôpital Commun Sud Aveyron
Comptable assignataire des paiements :	Trésorerie hospitalière du Sud Aveyron 250 avenue de Verdun – 12100 Millau
Imputation budgétaire :	

Article 1er - Contractant

EN CAS DE GROUPEMENT, LES PARTIES DEVRONT ETRE CLAIREMENT IDENTIFIEES

CONTRACTANT 1
NOM – PRENOM ……
MAIL – TELEPHONE :……
POSTE OCCUPE : ……
NOM DE LA SOCIETE : ……
FORME JURIDIQUE : ……
ADRESSE DU SIEGE DE LA SOCIETE : ……
N°SIRET : ……
CODE APE : ……

NOM DU CHARGE DE CLIENTELE REPONDANT
A LA CONSULTATION : ……
MAIL – TELEPHONE : ……
ADRESSE POSTALE POUR TOUTE COMMUNICATION : ……

CONTRACTANT 2 (en cas de groupement)
NOM – PRENOM ……
MAIL – TELEPHONE :……
POSTE OCCUPE : ……
NOM DE LA SOCIETE : ……
FORME JURIDIQUE : ……
ADRESSE DU SIEGE DE LA SOCIETE : ……
N°SIRET : ……
CODE APE : ……

NOM DU CHARGE DE CLIENTELE REPONDANT
A LA CONSULTATION : ……
MAIL – TELEPHONE : ……
ADRESSE POSTALE POUR TOUTE COMMUNICATION : ……

CONTRACTANT 3 (en cas de groupement et co-assurance)
NOM – PRENOM ……
MAIL – TELEPHONE :……
POSTE OCCUPE : ……
NOM DE LA SOCIETE : ……
FORME JURIDIQUE : ……
ADRESSE DU SIEGE DE LA SOCIETE : ……
N°SIRET : ……
CODE APE : ……

NOM DU CHARGE DE CLIENTELE REPONDANT
A LA CONSULTATION : ……
MAIL – TELEPHONE : ……
ADRESSE POSTALE POUR TOUTE COMMUNICATION : ……

CONTRACTANT 4 (en cas de groupement et co-assurance)
NOM – PRENOM ……
MAIL – TELEPHONE :……
POSTE OCCUPE : ……
NOM DE LA SOCIETE : ……
FORME JURIDIQUE : ……
ADRESSE DU SIEGE DE LA SOCIETE : ……
N°SIRET : ……
CODE APE : ……

NOM DU CHARGE DE CLIENTELE REPONDANT
A LA CONSULTATION : ……
MAIL – TELEPHONE : ……
ADRESSE POSTALE POUR TOUTE COMMUNICATION : ……

NOM DES ASSUREURS	PART DE COASSURANCE (%) – APÉRITEUR À DÉSIGNER
TOTAL	100 %

Le mandataire commun du groupement conjoint, dûment habilité, est la société :
……

Article 2 – Engagement du candidat

1) **Le candidat certifie** avoir pris connaissance des pièces du marché, dont notamment le Cahier des clauses techniques particulières :

 - **TOUS RISQUES CHANTIER**

2) **Et s'engage** :

 □ Sans réserve, conformément aux documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations définies au présent marché.

 □ Avec réserves faites aux documents visés ci-dessus, indiquées à la rubrique « Réserves » du présent Acte d'Engagement, à exécuter les prestations définies au présent marché.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie que si son acceptation m'est (nous est) notifiée dans un délai de 6 mois à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

IV. TARIFICATION

Le montant prévisionnel de l'opération est réparti comme suit :

- Travaux : 55 838 725 € HT
- Honoraires : 8 050 099,50 € HT

Le montant prévisionnel de l'opération est donc estimé à environ 63 888 824,50 € HT.

POUR LA GARANTIE TOUS RISQUES CHANTIER :

- **Le montant estimé à assurer s'élève à environ 63 888 824,50 € HT**
- Le candidat indique un taux unique intégrant l'ensemble des garanties (garantie de base, maintenance-visite et garanties complémentaires), appliqué à l'assiette de prime définie au CCTP (VI.A). Seule la ligne « TOTAL » du tableau est à renseigner ; les autres lignes rappellent les montants de garantie.
- Prise d'effet rétroactive des garanties au 30 octobre 2026, sous réserve d'une déclaration d'absence de sinistre à la notification (CCTP du lot 2, I.F) : ☐ acceptée ☐ refusée

GARANTIES	TAUX HT	TAUX TTC	PRIME HT	PRIME TTC
Garantie de base + maintenance visite + Garanties complémentaires				
TOTAL				

V. RESERVES

Si le candidat s'est engagé à exécuter les prestations avec réserves :

Nombre de réserves ☐

Les réserves doivent être numérotées et détaillées en annexe ou sur un document à part CLAIREMENT IDENTIFIE RATTACHE AU PRESENT ACTE D'ENGAGEMENT.

VI. PAIEMENT

Article 3 - Paiements

a) paiement de l'opérateur économique cocontractant :

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues, au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après :

- du compte ouvert au nom de :			
- à (établissement de crédit, agence ou centre, adresse):			
- code banque	- code guichet	- n° de compte	- clé RIB

Ce cadre doit obligatoirement être complété. De plus, et dans tous les cas un RIB ou un RIP doit être joint.

b) paiement des membres du groupement cocontractant :

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues, au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après selon les répartitions jointes à l'annexe 1.

- du compte ouvert au nom de :			
- à (établissement de crédit, agence ou centre, adresse):			
- code banque	- code guichet	- n° de compte	- clé RIB

- du compte ouvert au nom de :			
- à (établissement de crédit, agence ou centre, adresse):			
- code banque	- code guichet	- n° de compte	- clé RIB

- du compte ouvert au nom de :			
- à (établissement de crédit, agence ou centre, adresse):			
- code banque	- code guichet	- n° de compte	- clé RIB

Ces cadres doivent obligatoirement être complétés. De plus, et dans tous les cas un RIB ou un RIP pour chaque co-traitant doit être joint.

Dans tous les cas, si une modification de domiciliation bancaire devait intervenir, le titulaire en informe le pouvoir adjudicateur par courrier recommandé avec accusé de réception, un RIB ou RIP sera joint.

Fait en un seul original

A [] Le []

Mention(s) manuscrite(s) "Lu et approuvé"

Signature(s) et cachet(s) de (des) entreprise(s)

[]

Signature et cachet du mandataire :

[]

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement. (Réservé au pouvoir adjudicateur)

L'offre est acceptée

Le représentant du pouvoir adjudicateur :

A Le

Elle est complétée par les annexes suivantes[1] :

1) Annexes comprenant les pièces remises par le titulaire à l'appui de son offre :

☐ Annexe n°1 relative aux réserves faites au cahier des clauses techniques particulières ;

☐ Annexe n°2 relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement ;

2) Annexes comprenant les pièces remises par le titulaire après le dépôt de son offre, sur demande de l'Assuré

☐ Annexe n°… relative aux demandes de précisions sur la teneur des offres ;

☐ Annexe n°… relative à la mise au point du marché ;

☐ Annexe n°… relative à la demande dans le cadre de l'offre anormalement basse ;

☐ Autres annexes (A préciser).

[1] Cocher la case correspondante

ANNEXE I : BORDEREAU DE RESERVES FAITES AU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Listes des réserves, numérotées et énoncées distinctement dans la présente annexe, ayant pleine valeur contractuelle en application des stipulations de la rubrique « Réserves » de l'Acte d'engagement.

Réserve n° 1

.....

..... .

Réserve n° 2

.....

..... .

Réserve n° 3

.....

..... .

Réserve n° 4

.....

..... .

Réserve n° 5

.....

..... .

ANNEXE II : REPARTITION DES PRESTATIONS ENTRE COCONTRACTANTS EN CAS DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES

Total HT	Répartition par cocontractant (dénomination de la prestation assurée par le cocontractant et rémunération attachée)			
	Part de	Part de	Part de	Part de

Signature et cachet des cocontractants:

Nantissement – Cession de créance

Conformément aux dispositions de la Commande publique relatives aux marchés publics, toute notification de cession ou de nantissement relative au présent marché sera faite auprès du trésorier. Conformément aux mêmes articles, un certificat de cessibilité ou l'exemplaire unique du présent marché est remis au titulaire du présent marché en vue de céder ou nantir la créance résultant du présent marché.

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun.

A ……..

Le……

A remplir obligatoirement par le titulaire du présent marché.

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement est de …….. euros TTC

(date et signature du titulaire).